



AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3A/2024/4052/174 du 26 novembre 2024 du **Ministre du Travail** accorde à la Copropriété de la résidence l'exploitation d'un ascenseur à Steinfort, 17, rue de Kleinbettingen.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public et sous :

<https://itm.public.lu/fr/securite-sante-travail/etablissements-classes/conditions-types.html>

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner
Bourgmestre



Alex Folscheid
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du1.1.DEC..2024

Steinfort, le1.1.DEC..2024



Le bourgmestre



Le secrétaire communal

Alex Folscheid
Secrétaire communal

Sammy Wagner
Bourgmestre